

# PROCES VERBAL SEANCE DU 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/05/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Pouvoirs : 0 Votants : 11

**PRESENTS :** PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUIL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, CHERON Yves, MARQUES Françoise, BUTET Ludovic.

**ABSENTS EXCUSES :** FORGE Laurine, BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, PICHON Jocelyne.

## **Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> AVRIL 2022**

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :** Anne-Marie MOUSSON

## **Rechargement des routes**

Mr Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été attribuée pour le dossier de rechargement des routes déposé en 2021 pour un montant de 163 533.50 € HT soit une subvention de 65 413.40 €.

Les devis, fait en 2020, ont été revus par l'entreprise Colas et s'établissent comme suit :

	Montant devis Pour DETR	devis réactualisés MAI 2022
Rechargement des routes :		
➤ DETR demandée en 2021		
. route de Châteaux à Montebbras : 71 090.00 € HT		<b>83 354.00 € HT</b>
. route de Bobenoire à Beaulat : 40 077.50 € HT		<b>44 127.50 € HT</b>
. route de Bellefaye aux Parents : 28 512.50 € HT		<b>30 832.50 € HT</b>
	Soit un total de 139 680 € HT	<b>158 314.00 € HT</b>
➤ DETR demandée en 2022		
. route de Châtres : 17 285.50 € HT		<b>15 422.50 € HT</b>
. route du Mourier au Montgalbrun : 21 782.15 € HT		<b>6 865.50 € HT</b>
	Soit un total de 39 067.65 € HT	<b>22 288.00 € HT</b>
Soit pour un total TTC de 214 410.78 €	<b>180 602.00 € HT</b>	
Montebbras (emplacement containers)	4 272.00 € HT	
	<b>184 874.00 € HT</b>	

Mr Le Maire donne le détail du financement :

- subvention DETR	65 413.40 € : sur un montant retenu de 163 533.50 €
- subvention boost commune	16 626.82 €
- fonds de concours com com	36 120.40 €
- autofinancement	<b>66 713.38 €</b>
+ TVA	36 974.80 €

Il propose à l'Assemblée de solliciter les services de l'Etat pour obtenir un complément de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour compenser l'augmentation des prix.

**Délibération n° 2022/15 portant sur une nouvelle demande de subvention.**

### **Travaux enduit mairie**

Mr Le Maire rappelle que le dossier relatif aux travaux de réfection de la mairie (côté Nord et Est) n'a pas été retenu au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ; le montant des travaux s'élève à 27 592 € HT.

Les dégradations étant trop importantes, Mr le Maire propose de réaliser les travaux, dès septembre prochain, avec l'entreprise Ferreira d'Estivareilles ; le reste de la subvention Boost Commune, soit 4 223.18 €, sera demandé pour ces travaux.

**Délibération n° 2022/16 portant sur la demande de subvention Boost Commune pour les travaux d'enduit.**

### **Maison Cholin**

Christian Wouters fait part de sa proposition concernant la création d'un bâtiment neuf à la place de cette maison afin de créer une MAM (Maison d'Assistantes Maternelle) ; il présente une ébauche de plans.

Vu le coût des travaux pour la réhabilitation en logement locatif, la majorité des membres présent est favorable pour étudier cette proposition. Une commission est créée (Christian Wouters, Noël Paris, Eliane Faudemer-Moutat, Jocelyne Pichon) et est chargée de travailler sur ce dossier.

### **Projet parc photovoltaïque**

Mr Le Maire fait part que le 3 mai a eu lieu une rencontre avec la société ENERPARC basée à Bordeaux, représentée par Pauline Henry, pour un projet de parc photovoltaïque au profit de Jean-François Brujas sur des parcelles situées sur les communes de Soumans (à l'arrière du village de l'Étang), projet qui porte sur 4.50 hectares sur la commune de Soumans et 39.50 hectares sur la commune de Treignat.

Mr Le Maire précise que la société ENERPARC construira elle-même le point de raccordement, les panneaux seront en hauteur afin de faciliter, en dessous, l'élevage et la culture.

Mr Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier :

OUI : 5 - Abstentions : 6

**Délibération n° 2022/17 portant sur le projet de parc photovoltaïque au profit de Jean-François Brujas.**

En prévision de demandes nombreuses, Florian Laskowski propose que soit établi une charte fixant des critères permettant de prendre des décisions.

## **Vente biens de section Châteux et Bellefaye**

Mr Le Maire fait part des résultats des votes organisés le 2 avril dernier :

- Bien de section Châteux au profit de la famille Larpin :  
11 inscrits – 10 votants – 7 OUI – 2 NON – 1 NUL
- Bien de section Bellefaye au profit d'Arnaud PETETIN et Agnès HOFMANN :  
6 inscrits – 5 votants – 5 OUI

La majorité de OUI ayant été atteinte, les ventes peuvent être engagées.

## **Délibération n° 2022/18 portant sur les ventes des biens de section à Châteux et Bellefaye.**

### **Cimetière**

Mr Le Maire fait part qu'une réunion a eu lieu le 16 mai avec Nathalie Cossard, déléguée régionale du groupe ELABOR, spécialiste dans la gestion des cimetières, en présence des membres de la commission "cimetière" et Bertrand Ganivet, Président de l'Association du Souvenir Français.

Un audit gratuit est proposé aux communes afin de présenter les nouvelles réglementations relatives au funéraire et faire un état du cimetière.

La réglementation impose d'avoir un maximum de places en permanence représentant 10 % de la population.

Il doit être proposé :

- un terrain commun (cimetière gratuit) où chaque personne a le droit de se faire inhumer sans acheter de concession ;
- des concessions mise à la vente.

La commune doit disposer d'un ossuaire.

Depuis février 2022, la durée de la procédure de reprise des tombes est ramenée à 12 mois et non plus 3 ans.

Avant d'engager la reprise des concessions abandonnées ou endommagées, un travail important et rigoureux doit être entrepris (recensement des tombes et caveaux présentant des dommages, recherches d'héritiers...).

Le groupe ELABOR peut proposer ses services pour assurer l'intégralité des opérations de reprise moyennant un coût financier assez important.

Une communication sera faite dans le prochain bulletin municipal et le site de la commune (soumans.fr) afin d'informer la population.

Suite à cette rencontre, les membres présents décident de revoir le tarif de vente des concessions et décident également de mettre fin à la vente de concessions perpétuelles.

Par conséquent, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022, les tarifs seront les suivants :

- Pour les concessions :
  - 15 ans : 40 € le m<sup>2</sup>
  - 30 ans : 55 € le m<sup>2</sup>
  - 50 ans : 70 € le m<sup>2</sup>

Renouvelable à la fin de la durée choisie ;

- Pour les cases du columbarium :
  - 30 ans :
    - Petite case : 600 €
    - Grande case : 800 €
  - 50 ans :
    - Petite case : 750 €
    - Grande case : 1 000 €

Renouvelable à la fin de la durée choisie.

## **Délibération n° 2022/19 portant sur les tarifs des concessions au cimetière.**

## **Compte-rendu de réunions**

Mr Le Maire fait part des différentes réunions qui se sont tenues :

### ➤ Fibre optique

Un représentant d'Axione est venu en mairie pour finaliser le nombre de boitiers à poser sur chaque maison.

L'installation de poteaux et câbles a déjà commencé sur la commune.

### ➤ AXA : assurance communale complémentaire santé

Une rencontre a eu lieu le 2 mai avec Mr Dupic, responsable mandataire Allier et Creuse et Véronique Desmaison, mandataire d'assurance pour présenter l'offre « assurance santé pour ma commune » qui propose aux retraités, professionnels, fonctionnaires, domiciliés sur la commune, une assurance santé complémentaire plus avantageuse si la commune signe une convention pour permettre cette offre.

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord à Mr Le Maire pour signer la convention. La commune sera chargée de communiquer auprès des administrés.

**Délibération n° 2022/20 portant sur la signature de la convention avec l'assurance AXA.**

### ➤ SIVOM

Intervention de Anne-Marie MOUSSON

La dissolution du syndicat a été prononcée par arrêté préfectoral du 16 mai 2022.

Le solde de trésorerie s'élève à 38 334.35 €.

Chaque commune recevra sa quote-part, pour Soumans elle s'élève à 2 330.70 €

### ➤ SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Intervention de Christian Wouters

Le SIAEP de Boussac prépare la fusion avec le SIAEP de Gouzon avec lequel il travaille déjà étroitement. Cette fusion est prévue pour le 1er Janvier 2023 et sera soumise prochainement à l'approbation de chaque Conseil Municipal de chaque commune membre d'un des deux SIAEP. L'intégration des syndicats d'Evaux, Chambon, Budelière fera l'objet de discussions ultérieurement.

## **Préparation du mini tour Creusois**

Mr Le Maire fait savoir qu'une annonce a été mise sur la page facebook pour rechercher des commissaires.

Cette année, la buvette est assurée par l'association « Les 3 Z'Ecoles ».

## **Comité des fêtes**

Mr Le Maire fait savoir qu'un feu d'artifice est prévu pour la fête du village. Il rappelle, que lors du vote du budget, le programme de la fête n'était pas encore établi et qu'une subvention de 500 € a été votée. Compte tenu du programme publié, Mr Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer au comité des fêtes une subvention supplémentaire de 500 € qui sera versée après l'événement, s'il a lieu, et invite les membres présents à se prononcer.

Vote : OUI : 8    NON : 1    Abstentions : 2

**Délibération n° 2022/21 portant sur le vote de la subvention supplémentaire au comité des Fêtes.**

## **Personnel :**

- Lionel Siepacz : renouvellement du contrat pour 1 mois car il est nécessaire de transmettre les informations de toute sa carrière au centre de gestion pour la reprise des services ; la nomination en qualité de stagiaire se fera à compter du 1<sup>er</sup> juin si possible.
- Eric Ripon a été embauché pour 3 mois (1<sup>er</sup> mai au 31 juillet) comme saisonnier.

## **Informations diverses**

- Brasserie du Charron : les propriétaires ont demandé à poser des panneaux de publicité aux entrées du bourg : accord leur a été donné.  
L'inauguration est prévue le 17 juin et sera ouverte à toute la population.

- Achat d'un lot de 100 jetons auprès de Aireservice pour les bornes de l'aire camping-car : 252 € TTC ; l'Assemblée décide de fixer la vente du jeton à 3 €.

Eclairage public : de nouveaux horaires seront établis afin de faire des économies.

- Intervention de Noël Paris : travaux en cours :  
- travaux sur le communal de Montebras pour l'évacuation des eaux : devis Carte : 792 € TTC ;  
- prise forains : une démarche est en cours avec EDF pour le changement d'alimentation du coffret placé sur l'aire de camping-car ; des devis ont été demandés pour le placement de la prise "forain".

- Intervention de Sandrine Tilleul

Fleurissement : les fleurs seront achetées à la jardinerie Meilland à La Châtre ; des galets seront mis autour du monument aux morts : le devis de la jardinerie Glomot à St Fiel est accepté.

- Intervention d'Eliane Moutat-Faudemer

Décoration de Noël : le devis de l'entreprise RDN de Quinssaines est accepté et concerne l'achat de guirlandes pour décorer la place de la mairie lors des fêtes de Noël.

- Intervention de Françoise Marquès

Un atelier théâtre a eu lieu dans la salle polyvalente la dernière semaine d'avril en collaboration avec les comédiens du théâtre d'Or de Boussac-Bourg : une dizaine d'enfants du RPI ont participé.

Une représentation aura lieu le 4 juin aux Martinats.

## **Organisation du bureau de vote pour les élections du 12 et 19 juin**

Le scrutin est de 8 h à 18 h.

08 h – 10 h : Yves Chéron, Christian WOUTERS, Sandrine Tilleul

10 h – 12 h : Ludovic Butet, Jérémy Lafond, Eliane Moutat-Faudemer

12 h – 14 h : Morgan Badin de Montjoye, Florian Laskowski, Pascal Biesse

14 h – 16 h : Francois Marqués, Laurine Forge, Jocelyne Pichon

16 h – 18 h : Jean-Claude Parniere, Noël Paris, Anne-Marie Mousson

Dépouillement : Jean-Claude Parniere, Pascal Biesse, Anne-Marie Mousson, Christian Wouters

## **Compte-rendu des réunions de Creuse Confluence**

Chaque conseiller a été destinataire du budget et des perspectives de Creuse confluence.

- Conseil d'école du 05/04

Effectif du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : 78 élèves

Pour la rentrée de septembre 2022 : 72 élèves sont déjà recensés à ce jour et de nouvelles inscriptions sont attendues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Président,  
J.C. PARNIERE

La secrétaire,  
Anne-Marie MOUSSON